



VILLE DE SOLLIÉS PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIÉS PONT

Séance du jeudi 22 septembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 15 septembre 2016		
Date d'affichage 15 septembre 2016		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service urbanisme – Transfert de domanialité d'une section de la RD 258</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille seize, le vingt-deux septembre deux mille seize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

BOUBEKER Patrick donne procuration à DUPONT Thierry,
LE TALLEC Jean-Claude donne procuration à GARRON André,
CHEVROT Régis donne procuration à LUNGERI Carine,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à DAVIGNON Jacques

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Joëlle LAKS** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La RD 258 étant de plus en plus utilisée, il est important que des travaux soient réalisés pour la sécuriser, notamment au droit du carrefour de la Tour.

L'axe de cette section de RD sert également de limite territoriale entre les communes de Sollies-Pont et de Sollies-Ville qui souhaitent toutes les deux le transfert de cette voirie dans le domaine public communal pour améliorer la desserte du hameau de la Tour.

Il convient donc de transférer une section de la RD 258 (chemin des Penchiers), dans le domaine public routier communal, ce qui permettra à la communauté des communes de la vallée du Gapeau d'engager les travaux d'élargissement dudit chemin.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'avis de la commission déplacements, communications et réseaux en date du 12 mai 2016 ;

VU la décision de la commission permanente du 30 mai 2016 du conseil départemental ayant pour objet le transfert de domanialité portant déclassement du domaine public routier départemental d'une section de la RD 258 (du PR D0 +000 au PR 1 + 210) au profit de la commune de Solliès-Pont, pour son classement dans la voirie communale ;

CONSIDERANT que ce transfert, portant classement dans la voirie communale d'une section de la RD 258, s'effectue en l'état actuel de l'emprise routière ;

CONSIDERANT que le transfert de domanialité susvisé ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par cette voie du domaine public ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

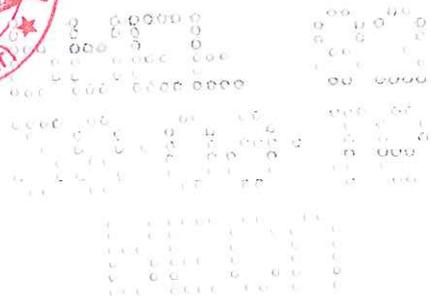
- **ACTE** le transfert de domanialité portant classement dans le domaine public routier communal d'une section de la RD 258 (du PR D0+000 au PR 1+ 210) ;
- **CHARGE** le maire d'effectuer les formalités administratives.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

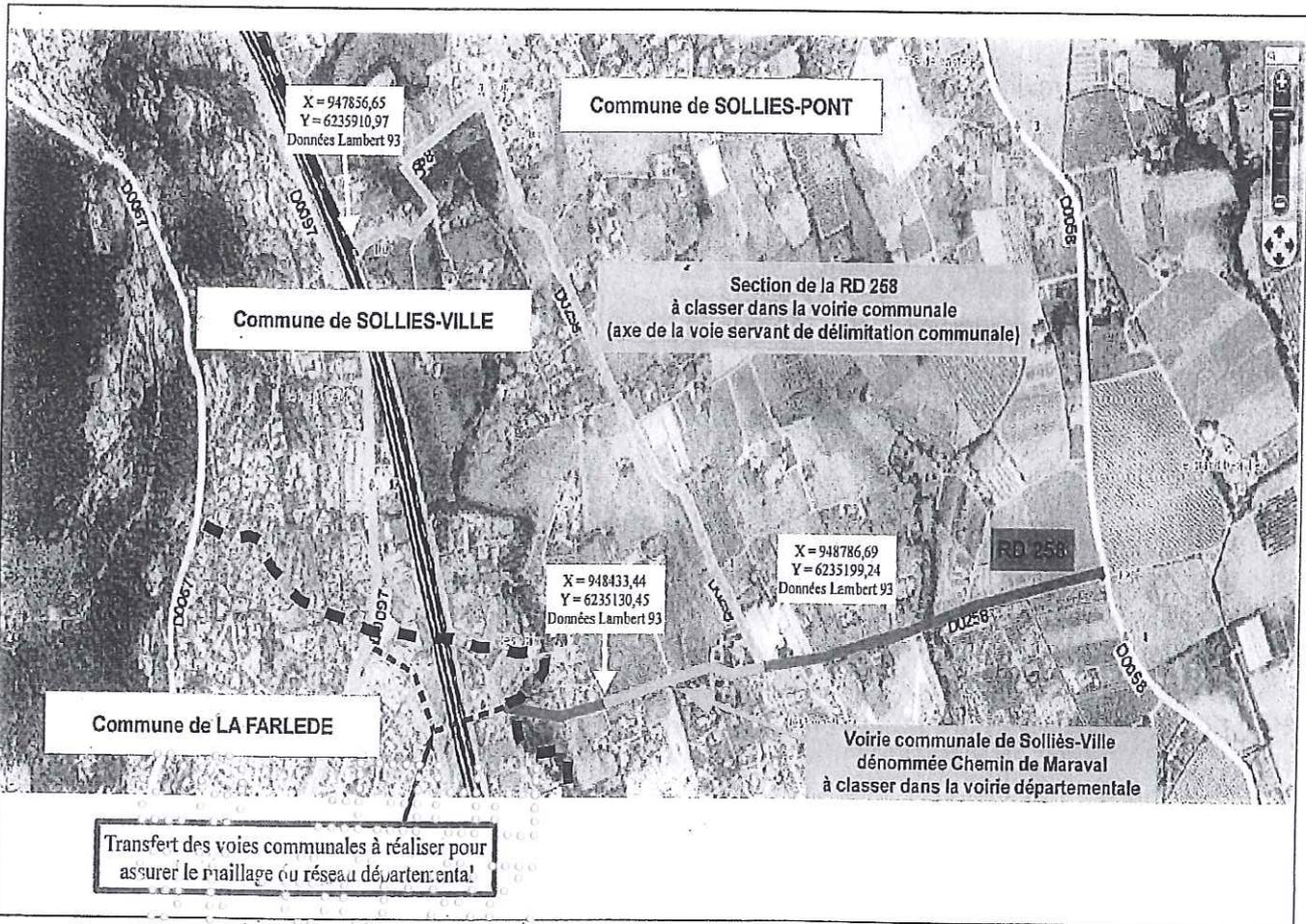
Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **28 SEP. 2016**
et publication ou notification du

29 SEP. 2016

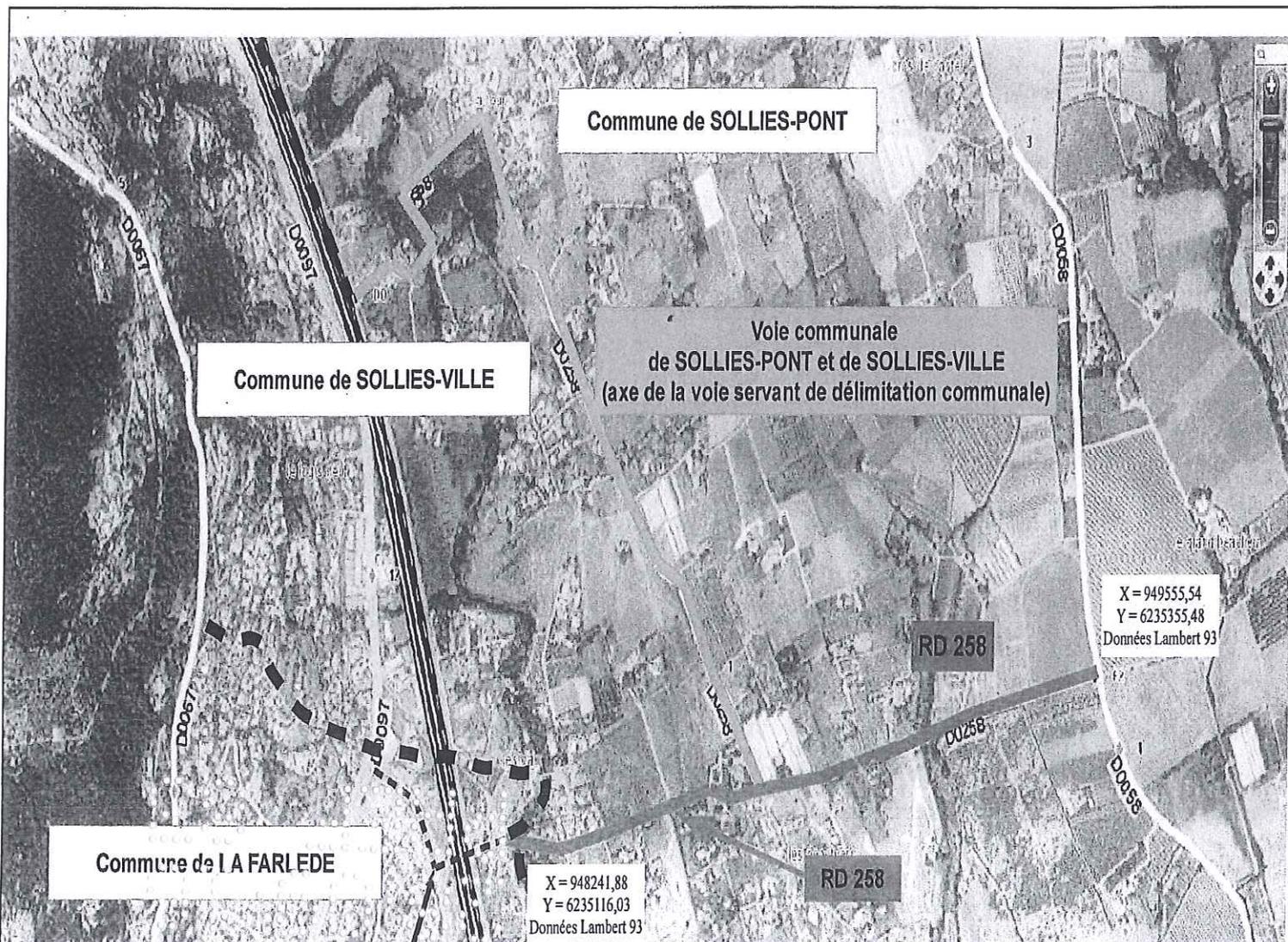


Communes de SOLLIES-PONT et de SOLLIES-VILLE



Transfert des voies communales à réaliser pour assurer le maillage du réseau départemental

Communes de SOLLIES-PONT et de SOLLIES-VILLE



Transfert des voies communales à réaliser pour assurer le maillage du réseau départemental